



CONTRAT

GRAND SITE OCCITANIE

Millau – Roquefort - Sylvanès

2018 - 2021



Le **Conseil Régional Occitanie** représenté par Madame Carole Delga, sa Présidente,

Le **Conseil Départemental** de l'Aveyron, représenté par Monsieur Jean-François Galliard, son Président,

La **Commune de Millau**, représentée par Monsieur Christophe Saint Pierre, son Maire,

La **Commune de Roquefort**, représentée par Monsieur Bernard Sirgue, son Maire,

La **Commune de Sylvanès**, représentée par Monsieur Michel Wolkowitsky, son Maire,

La **Communauté de Communes de Millau Grands Causses** représentée par Monsieur Gérard Prêtre, son Président,

La **Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons** représentée par Monsieur Alain Fauconnier, son Président,

La **Communauté de Communes Monts Rance et Rougier**, représentée par Monsieur Claude Chibaudel, son Président,

La **Communauté de communes des Causses à l'Aubrac**, représentée par Monsieur Jean-Paul Peyrac, son Président,

La **Communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn**, représentée par Monsieur Bernard Castanier, son Président,

La **Communauté de communes Larzac et Vallées**, représentée par Monsieur Christophe Laborie, son Président,

Le **PETR du Syndicat Mixte du Lévézou**, représentée par Madame Sigaud-Laury, sa Présidente,

L'**Agence de Développement Touristique de l'Aveyron**, représentée par Monsieur Jean-Luc CALMELLY, son Président,

L'**Office de Tourisme** de Millau Grands Causses, représenté par Monsieur Prêtre, son Président,

Le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des grands Causses** représenté par Monsieur Alain Fauconnier, son Président,

Vu le dispositif financier approuvé par la Commission Permanente de la Région Occitanie en date du 16 février 2018,

Vu la délibération de la commune de Millau, en date du 27 septembre 2018,

Vu la délibération de la commune de Roquefort, en date 18 juin 2018,

Vu la délibération de la commune de Sylvanès, en date du 11 juillet 2018,

Vu la délibération de la communauté de Communes de Millau Grands Causses, en date du 26 septembre 2018,

Vu la délibération de la communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons, du 19 juillet 2018,

Vu la délibération de la communauté de communes Monts Rance et Rougiers, en date du 28 juin 2018,

Vu la délibération de la communauté de communes Muse et Raspes du Tarn, en date du 28 juin 2018,

Vu la délibération de la Communauté de communes Larzac et Vallées, en date du 10 juillet 2018,

Vu la délibération du PETR Syndicat Mixte du Lévézou, en date du 13 septembre 2018,

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, en date du 29 juin 2018,

Vu la délibération de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses, en date du 24 septembre 2018,

Vu la résolution de l'Agence Départementale du Tourisme de l'Aveyron, en date du 19 Juin 2018

Vu la délibération de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac, en date du 24 juillet 2018,

Vu la délibération du Département de l'Aveyron, en date du 27 juillet 2018,

Vu les délibérations de la Région Occitanie sur :

- le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en date de 30 juin 2017,
- l'appel à projet en commission permanente du 7 juillet 2017,
- la sélection de la première vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente le 15 décembre 2017
- la sélection de la deuxième vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente du 13 avril 2018

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans un contexte de vive concurrence, la politique régionale pour le tourisme se mobilise autour de deux enjeux majeurs : la structuration et la qualification de l'offre touristique régionale et le renforcement de l'attractivité du territoire.

La région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dispose de nombreux sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent fortement à sa qualité et à son identité. Du fait de leur « capital image exceptionnel », ces sites constituent des éléments de promotion et d'attractivité majeurs pour les clientèles nationale et internationale et contribuent au développement et au rayonnement des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. De plus, par l'activité qu'il génère, le patrimoine est source de développement et d'emploi pour de nombreux secteurs : tourisme, bâtiment, restauration d'art, recherche...

La Région a donc décidé de s'appuyer, en cohérence avec les actions menées au sein du département, sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels, exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures. Pour encourager la fréquentation touristique toute l'année, il convient de développer ou de moderniser une offre (équipements, aménagements...) qui aura un fort potentiel d'attractivité et une capacité à générer des retombées économiques et des emplois sur les territoires concernés dans le respect des populations, de l'environnement, des paysages et de la biodiversité.

C'est l'orientation 1 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, validé en juin 2017, sur la qualité des territoires et des entreprises, un enjeu d'innovation et d'internationalisation ; la priorité 5 : structurer les destinations touristiques majeures en Occitanie ; l'action 1 organiser une offre d'excellence dans les Grands Sites Occitanie.

Afin de s'adresser à l'identique à l'ensemble du territoire régional, un appel à candidatures a été lancé en juillet 2017 sur la base d'un cahier des charges clair permettant à chacun des sites candidats de postuler à l'attribution de ce label dans des conditions d'équité sur la base de paramètres objectifs (attractivité, notoriété, outils de gestion, offre patrimoniale, culturelle et naturelle, structuration de l'office du tourisme et de l'offre touristique...).

Les territoires labellisés Grands Sites Occitanie ont été appelés à formaliser un projet stratégique transversal à 4 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre. Ce projet, qui doit faire la part belle à l'innovation, concerne le cœur emblématique du Grand Site mais prend aussi en considération sa zone d'influence territoriale.

Objectifs politique « Grands Sites Occitanie » :

La politique des « Grands Sites Occitanie » a pour objectifs :

- de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,
- de pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région OCCITANIE/Sud de France sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- de développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie »,
- d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,

- de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- d'organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- d'inciter les visiteurs à découvrir les sites et les produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie,
- de favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional.
- de préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

ARTICLE 1 - Objet :

Le présent contrat a pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département de l'Aveyron, et le Grand Site Occitanie de Millau-Roquefort ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- d'identifier les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- de définir le projet de développement des cœurs emblématiques et de la zone d'influence du Grand Site et une feuille de route répondant à la stratégie sur 4 ans, indiquant les principaux investissements.

ARTICLE 2 Constitution du Grand Site Occitanie Millau - Roquefort

Le Grand Site Occitanie Millau-Roquefort est constitué de :

3 cœurs emblématiques :

- Millau et le Viaduc de Millau, c'est-à-dire la zone délimitée au titre de la procédure SPR (Site Patrimonial Remarquable) et le périmètre de la concession du Viaduc (cf. cartes SPR et concession du viaduc)
- Roquefort-sur-Soulzon, soit le périmètre de l'AOP qui servira de référence à la procédure « Site Patrimonial Remarquable », et qui sera pris en compte dans le PLUI de la Communauté de communes du saint-Affricain, Roquefort, sept vallons (cf. carte de la zone des fleurines de l'AOP Roquefort)
- Sylvanès et le « Centre Culturel de Rencontre » soit, le PDA (périmètre délimité des abords) de l'Abbaye. (cf. carte du PDA)

Des lieux de visites majeurs :

Le musée de Millau en lien avec le Site archéologique de la Graufesenque
Les 5 sites templiers et hospitaliers du Larzac

D'une zone d'influence :

Les quatre Communautés de communes d'origine :

- Millau Grands Causses ;
- Saint-Affricain, Roquefort et Sept Vallons ;
- Larzac et Vallées ;
- Monts Rance et Rougier ;

Ce périmètre est élargi à la Communautés de communes Muse et Rapes, à une partie de la Communauté de communes Causses à l'Aubrac et au territoire du PETR du Syndicat mixte du Lévézou.

Ce périmètre fait écho aux démarches territoriales co-existantes et des habitudes de collaboration au titre du Contrat régional territorial, du programme Leader et du Pôle de pleine nature du Massif central.

Pour mettre en œuvre le projet décrit dans l'article 3 (ci-dessous), le territoire s'engage à mettre en place des outils de protection et de gestion qui garantiront la pérennité de la gestion et de la qualité du patrimoine au-delà des projets, tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

- La commune de Millau a engagé une procédure de classement au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables qui sera applicable à compter de l'approbation du PLUI.
- Dans le cadre de l'AOP Roquefort, des mesures de protection sont inscrites sur le périmètre des caves à fleurines et du Combalou. Il servira de base au périmètre du futur SPR, la Commune de Roquefort et la Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons, s'engageant à intégrer et à renforcer ces mesures de protection patrimoniale dans le cadre du PLUI. (cf. action inscrite dans la feuille de route, annexe 1).
- Enfin le périmètre du Centre culturel de rencontre de Sylvanès concerne le Périmètre des Abords (PDA) qui devra évoluer vers un SPR également applicable à compter de l'approbation du PLUI.

Par ailleurs, dans le cadre des lieux de visites majeurs dans le périmètre du Grand Site Millau-Roquefort, un Site Patrimonial Remarquable est approuvé, il concerne la commune de La Couvertoirade (village et hameaux).

| Outils de gestion pour un Cœur emblématique | Date d'obtention/réalisation | Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique |
|--|---|--|
| Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP) | Millau : périmètre défini, phase règlement en cours | Arrêt prévu au 1 ^{er} trimestre 2019. Sera annexé au PLUI. |
| | Sylvanès : PDA (à inscrire dans le PLUI) | Sylvanès : Lancer une procédure SPR |
| | Roquefort : zone AOP, référence pour servitude SPR (repris dans le plui) | Roquefort : procédure SPR à lancer en 2019 |
| Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine | Millau : feuille de route (GSMP) - Schéma Directeur d'urbanisme de la Ville de Millau et ses déclinaisons par quartiers – novembre 2016 - Élaboration d'un guide de référence sur la qualité urbaine de la ville de Millau et de sa déclinaison par espaces publics novembre 2016 | |
| | Sylvanès : schéma directeur, Aveyron ingénierie | Sylvanès : poursuite des études dans le cadre du projet avec les services de l'Etat (DRAC) et Aveyron Ingénierie |
| | Roquefort : schéma directeur (étude Roquefort 2016) | Roquefort : lancement de l'AMO en 2019 |
| RLP | Millau : RLP en vigueur (1995) RLPI en cours (prescrit par délibération du 28/09 :2016) | Arrêt prévu avant la fin de l'année 2018 pour mise à l'enquête publique. |
| | | RLPI en cours A Sylvanès, pas de RLP prévu, à minima application du code de l'environnement qui régit la publicité dans les Parcs naturels régionaux |
| Règlement enseignes | | |
| PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages | Millau : Prescription d'un PLUi HD valant PLH et PDU par délibération du 1 ^{er} /07/2015 Arrêt du PLUi le 04/07/2018 | Millau : Approbation PLUi HD 1 ^{er} trimestre 2019 |
| | Schéma directeur étude Rayssac, Roquefort Sylvanès, étude en cours dans le cadre du projet du centre culturel de rencontre | |
| Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale | Millau, SIL mise en place | Projet de remise à plat de la SIL pour conformité avec la réglementation de la signalisation routière (lien entre pré signalisation, signalisation et publicité). Accompagnement au cas par cas par un bureau d'études. 2018-2019. |
| | Sylvanès SIL en cours (CC Monts Rance Rougiers) | |
| | Roquefort, SIL mise en place | |
| Plan de gestion pour les sites naturels et état d'avancement pour les OGS | Cf.Schéma d'interprétation du Parc naturel régional des Grands Causses | |
| | Cf. Charte du Parc naturel régional des Grands Causses | |

Concernant les outils de protection et de gestion sur la zone d'influence,

La Commune de La Couvertoirade est classée SPR.

Le Petr du syndicat mixte du Lévézou est en démarche d'élaboration de son SCOT.

ARTICLE 3 – Synthèse du projet stratégique sur les 3 cœurs emblématiques et sur la zone d'influence territoriale du Grand Site Occitanie Millau - Roquefort

Une identité du Grand site Occitanie qui repose sur un dialogue entre Millau, et une terre marquée par une histoire agropastorale, depuis les premiers pasteurs du néolithique venus s'installer jusqu'à l'industrie du Roquefort aujourd'hui. Millau, à l'époque gallo-romaine et médiévale, a joué un rôle de carrefour aux passages des échanges vers les comptoirs grecs méditerranéens entre Rodez (Ségodunum) et Agde. C'est à l'époque médiévale que l'économie pastorale s'affirme grâce aux cultures des templiers sur les terres du Larzac. A cette période les abbayes déploient leurs domaines sur des terres généreuses, à Sylvanès dans les Rougiers. L'apogée démographique de la deuxième moitié du 19ème siècle pousse à la surexploitation des terroirs. Elle déclenche une première vague d'exode rural, phénomène renforcé par l'hécatombe de la première guerre mondiale. Seule l'industrie agropastorale résiste, grâce à Roquefort, encore aujourd'hui. Dans le même sillage que les premières drailles le viaduc de Millau balise cette histoire comme un pont entre hier et demain.

Ici, les paysages et les ressources naturelles, l'eau, la terre, le vent, ont inspiré aux habitants des techniques originales et ingénieuses, en témoigne le patrimoine caussenard qui s'illustre notamment dans les sites templiers et hospitaliers (toits citerne, lavognes etc.), les caves à fleurines de Roquefort, l'énergie hydro électrique des lacs du Lévézou et des Raspes du Tarn, et comme un symbole de modernité, le Viaduc de Millau. Sylvanès, la singulière, une rencontre entre culture, art et sacré.

Avec un objectif d'équilibre territoriale et d'aménagement du territoire, c'est ce récit que le Grand Site Occitanie Millau-Roquefort se propose de raconter à travers un voyage riche de sens, et de partage qui pourra s'opérer entre le visiteur et les habitants.

1/ Les cœurs emblématiques : Millau, Roquefort et Sylvanès

Millau et Viaduc de Millau " Du pôle de services au pôle attractif : Millau dans 10 ans, une destination patrimoniale et culturelle de séjour"

Si le Viaduc de Millau apparaît aujourd'hui comme un ouvrage d'art exceptionnel et une prouesse technologique, symbole de modernité et d'innovation, il s'inscrit dans une histoire très ancienne. En effet, la position de gué franchissable sur le Tarn a fait de Millau, dès l'Antiquité, un point de passage, une passerelle entre le Nord et le Sud du monde Romain. Le site archéologique de la Graufesenque est un lieu de production exceptionnelle de poterie sigillée, dont on trouve des exemplaires dans tous les musées et sites de l'antiquité romaine en Europe. Ce site nécessite aujourd'hui une cristallisation de ses vestiges et une rénovation en profondeur pour lui rendre sa

fonction culturelle majeure et en faire un espace d'attractivité touristique susceptible de **s'inscrire dans la route de la romanité en Occitanie**.

La position sur un axe de circulation important (entre chemin de transhumance et voie romaine) a également laissé des traces sur le site archéologique de la Granède et fait de Millau une cité importante au moyen âge qui dès 1112 passe, par héritage, sous domination aragonaise. Le patrimoine médiéval du centre ancien constitue ainsi un témoignage encore vivant de l'histoire occitane.

Ville D'art et d'Histoire, Millau finalise actuellement son dossier de classement en secteur patrimonial remarquable (SPR) et travaille à la restauration et la valorisation de son patrimoine via la création d'un centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine (CIAP), situé dans l'ancien Palais des rois d'Aragon. Celui-ci permettra un renvoi vers les villages médiévaux (Peyrelade, Compeyre, Peyre) et les sites Templiers du Larzac ainsi que vers les autres Grands Sites Occitanie riche de leur patrimoine médiéval.

La rénovation du Musée de Millau et des grands causses et une politique d'exposition temporaire d'excellence sera construite sur une logique de route des musées en lien avec les musées de Rodez, de Lodève et de Montpellier.

Des collaborations et des complémentarités de l'offre seront construites en particulier avec le Grand Site Occitanie des Gorges du Tarn, sur les sports de nature.

Le Viaduc fait l'objet d'une médiation gérée par la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau. Celle-ci sera intégrée dans la stratégie globale de médiation (cohérence et harmonisation) qui accorde un rôle moteur à la dimension patrimoniale, du cœur emblématique Millau - Viaduc de Millau vers la zone d'influence et auprès de toutes les typologies de clientèles.

La stratégie spécifique à Millau, Viaduc de Millau

- capitaliser sur les sports de nature et l'entrée événementiels par la structuration d'une véritable filière économique des sports de nature : Millau point d'ancrage et vitrine des événementiels
- constituer une offre patrimoniale et culturelle lisible, visible autour des sites archéologiques de la Graufesenque et de la Granède dans le cadre d'un Projet scientifique et culturel (PSC) du Musée de Millau et des Grands Causses ; insertion dans le réseau de la romanité avec les sites antiques de la Région (Narbonne, Nîmes...) et dans le réseau des musées (Rodez/Lodève/Montpellier) ; poser les bases du travail de fond pour parvenir à la reconnaissance à 10 ans
- réappropriation de l'histoire de la Ville par les habitants (esprit et valeurs de la marque Style Millau, ambassadeurs et passeurs du territoire) ;
- investir dans la qualité et qualification de l'espace public (préservation du cœur emblématique dans la logique du Schéma directeur urbain)
- valoriser savoir-faire et technicité

« Roquefort demain », un projet de reconquête qui élèvera Roquefort au rang de site d'exception du tourisme en Occitanie.

Le Roquefort, emblème de notre Patrimoine. Il est mentionné dans les textes dès la seconde moitié du XI^{ème} siècle. Au XV^{ème} siècle, les habitants de Roquefort reçoivent par Charles VII le privilège de son affinage et le roi fait des caves des lieux protégés. Sacré Roi des fromages par Diderot et d'Alembert au XVIII^{ème} s., le Roquefort connaît un grand succès au XIX^{ème} s. et entre 1820 et 1914, la production dans le village passe de 300 à 9250 tonnes. Il acquiert alors une certaine notoriété à l'étranger au même rang que le champagne. En 1925, il est le premier fromage reconnu Appellation d'Origine.

Situé au sud du Causse du Larzac, Roquefort-sur-Soulzon, patrie du prestigieux fromage est un site emblématique et économique majeur. Le village de Roquefort dispose d'un potentiel considérable.

Roquefort jouit d'une incroyable richesse des ouvrages d'art du XIX^{ème} siècle, qui occupent l'intégralité de son sous-sol, épousant les rochers et les cavités naturelles, pour les seuls besoins de la fabrication et l'affinage des fromages grâce aux fleurines. Ces fleurines sont des failles entre les blocs éboulés du plateau du Combalou. Elles laissent passer un courant d'air chargé d'humidité idéal pour l'affinage des fromages. L'intensité de l'activité humaine perdue dans ces espaces souterrains, depuis plus de deux siècles, et reste très peu visible dans l'espace public urbain.

Ainsi, la commune de Roquefort et la Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons, souhaitent renforcer l'attractivité touristique du "village des caves du Roquefort", mettre en valeur ce patrimoine, tout en conciliant les fonctionnements du site industriel.

Ce projet conjuguera de manière harmonieuse ce qui fait la spécificité de la culture « Roquefort » : productivité, technologie, histoire, art de vivre, filière économique, paysage et territoire, le Symbole du Bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial au titre des paysages culturels, vivants et évolutifs de l'agropastoralisme méditerranéen.

En ce sens, le projet de requalification urbaine de Roquefort est de nature à transformer le visage touristique local et participer autant à la valorisation de la filière économique qu'à la revalorisation de la visite des caves, en offrant un projet structurant et qualifiant qui améliorera le cadre de vie des habitants, des travailleurs, des industriels et des visiteurs.

Par son ambition, il sera un vecteur de développement économique et touristique majeur pour le Grand Site Occitanie pour les 10 prochaines années.

La stratégie spécifique de « Roquefort demain » s'articule autour de 3 axes :

- une approche "pragmatique", qui répond à la première problématique de gestion des flux et d'accueil touristique,
- un projet "pittoresque", à l'échelle du village historique en surplomb du "village industriel",
- un projet "événementiel", à l'horizon du centenaire.

Dans l'annexe 1 intitulée feuille de route les actions sont présentées de manière indicative autour des travaux et aménagements liés au projet « Roquefort demain ».

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Réorganiser les flux par la multimodalité.
- Innover pour rendre la visite du village attractive.
- Mettre en place des mesures de protection et de valorisation du Patrimoine de la Commune de Roquefort.
- Organiser le tourisme de manière plus performante.
- Développer un projet culturel et touristique territoriale autour de l'identité et la spécificité du Roquefort (festival, art, médiation, gastronomie, expériences sensorielles, stages autour des savoir-faire...).

La Commune et la Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons, ont mandaté le Parc naturel régional des Grands Causses pour construire un projet partagé. Une concertation est engagée autour de 3 groupes de travail thématiques composés de producteurs, des représentants des industries, des élus et des acteurs du tourisme.

Les thèmes identifiés pour structurer le projet sont : la requalification des espaces publics, la valorisation du produit et la caractérisation du village. Ainsi, les enjeux et les objectifs seront collectivement analysés pour définir un projet ambitieux et partagé.

Ce processus de concertation doit permettre de statuer sur un projet qui sera présenté au public en octobre 2018 puis à la Région Occitanie avant fin 2018.

Ainsi les consultations pour l'ingénierie et la maîtrise d'œuvre seront lancées pour engager les travaux dès 2019.

Sylvanès, son abbaye, son centre culturel de rencontre et son festival international, un futur pôle culturel, artistique, et touristique majeur pour la Région Occitanie.

Fondée au XII^{ème} siècle l'Abbaye Cistercienne de Sylvanès connaît depuis plus de 35 ans une renaissance exemplaire. Une restauration complète de l'édifice a pu être menée grâce au soutien des partenaires publics et au dynamisme de l'association des Amis de Sylvanès. En 2015, l'Abbaye de Sylvanès a été admise au rang des Centres culturels de rencontre, label national et européen très sélectif décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Les centres culturels de rencontre se sont fixés pour mission, reconnue par l'Etat, de réaliser la synthèse entre un monument remarquable ayant perdu sa fonction originelle et un projet intellectuel et artistique ambitieux qui lui en crée une nouvelle. Ils conjuguent ainsi deux objectifs majeurs de l'action culturelle : la sauvegarde du patrimoine et l'enracinement du développement culturel.

Cette démarche de centre culturel de rencontre insuffle un nouvel élan à ce territoire à travers un projet culturel et artistique ambitieux et à résonance internationale au sein de l'Abbaye et une restructuration touristique importante du site.

Dans ce cadre et pour répondre aux exigences du Label Centre Culturel de Rencontre, la commune de Sylvanès, sur les préconisations de la DRAC (Direction Régionale de

Affaires Culturelle), a missionné Aveyron Ingénierie pour réaliser une étude de faisabilité portant sur la restructuration de l'Abbaye. L'étude de faisabilité a pour objectifs de définir les contours du projet, les principes d'aménagements et d'évaluer les conditions de faisabilités de l'opération (fonctionnelles, techniques, juridiques et financières). »

Ainsi le présent au titre du Grand Site Occitanie est centré autour :

- de la réorganisation et le réaménagement de l'Abbaye de Sylvanès,
- de la réorganisation des flux de circulation et de stationnement,
- de la requalification des espaces publics du village dans le cadre de la poursuite de l'opération cœur de village,
- du développement d'une offre de découverte du patrimoine naturel par la randonnée

La volonté de la collectivité est de concentrer l'ensemble de l'activité liée au Centre Culturel de Rencontre sur le site de l'Abbaye et de déplacer les fonctions d'hébergement et de restauration, aujourd'hui réalisées sur site.

Dans le cadre de l'avenir du site des bains de Sylvanès, il pourra être étudié l'opportunité d'y répondre, au travers des fonctions d'hébergement et de restauration propres à l'activité du site, également aux besoins, dans ces domaines, générés par le Centre Culturel de Rencontre.

Dans la feuille de route (annexe 1), les actions indicatives présentées (projet de restructuration de l'Abbaye) consistent à poursuivre et à intensifier le projet culturel et artistique lié au label, autour de 5 axes :

- un pôle patrimoine et touristique, découverte et interprétation touristique du site,
- un pôle de diffusion, création d'œuvres contemporaines et production musicale dans le cadre du Festival international de Musiques Sacrées - Musiques du Monde,
- un pôle de formation et de pédagogie du chant pour amateurs et professionnels avec l'organisation de nombreux stages (chant choral, lyrique, sacré, technique vocale, académie de chant baroque, classes de maîtres...),
- un pôle d'éducation et pratiques artistiques des jeunes, par des actions de médiation et de sensibilisation,
- un pôle de rencontre par des colloques sur le dialogue interculturel et interreligieux, des rencontres "du film musical", des voyages culturels...

Un Comité de pilotage suivra la mise en œuvre de ce projet ambitieux, composé des représentants de la DRAC Occitanie, du Conseil Régional Occitanie, du Conseil départemental de l'Aveyron, du Parc naturel régional des Grands Causses, de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougiers, la Commune de Sylvanès, et de l'Association de l'Abbaye de Sylvanès Centre de rencontre.

Aveyron ingénierie assurera l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage aux côtés des services de la DRAC Occitanie.

Ainsi Sylvanès pourrait devenir dans un horizon de 10 ans une illustration parfaite d'un véritable projet de territoire, associant tourisme, art et culture.

2 / La Zone d'influence du Grand Site Occitanie Millau-Roquefort

Il est rappelé que la zone d'influence couvre le périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses et celui du PETR Lézou (cf. article 2).

Une stratégie commune sur la zone d'influence qui devra répondre à une ligne de conduite à tenir pour réussir l'ambition du Grand Site Occitanie en prenant en compte de manière systématique les dimensions d'accueil, de tourisme durable, de performance, de créativité, d'expérience et d'innovation.

Cette stratégie est la suivante :

- Capitaliser sur les sports de nature et les événementiels
- Constituer une offre patrimoniale et culturelle
- La rendre visible et lisible
- Impliquer les habitants dans le partage et la transmission
- Investir dans la qualité et la qualification de l'espace public
- Valoriser les savoir-faire et la technicité

Ces axes se déclinent autour des 3 thèmes suivants :

Un tourisme de découverte économique : les produits et les savoir-faire d'excellence : Le Viaduc de Millau, les caves et l'AOP Roquefort, la peau et le gant.

Un tourisme culturel à forte valeur ajoutée artistique et patrimoniale : à Sylvanès, son abbaye, son centre culturel de rencontre, son festival, Millau Ville d'art et d'histoire, la romanité et le médiéval, les 5 sites templiers et hospitaliers.

Un tourisme de nature : Le pôle de pleine nature Grands Causses Lézou, de nature, l'événementiel, l'itinérance, découverte et interprétation des paysages, notamment sur les Monts et Lacs du Lézou et les Rases du Tarn.

Cette approche thématique permet de couvrir de manière cohérente et en phase avec les ressources et l'identité du territoire, les projets qui vont être menés sur tout le périmètre du Grand Site, sur les cœurs emblématiques tels que décrits dans la partie qui leur est consacrée, mais également les projets structurants qui pourront être conduits sur la zone d'influence (cf. annexe feuille de route, annexe 1, onglet 2).

Les communes des 5 sites templiers et hospitaliers qui constituent « Le circuit culturel Larzac templier et hospitalier » (Bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial) entament un travail collectif pour mener des projets d'amélioration de leur espace public, et de création de nouveaux espaces de visite.

Des premières réunions de travail ont permis de définir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre. À La Couvertoirade (seul SPR du Grand Site), un schéma directeur va être engagé en septembre 2018 suivi par la DRAC, l'ABF, Aveyron Ingénierie et le Parc des grands Causses, en vue de terminer les travaux de pavage et d'amélioration de l'espace public dans le cœur de la cité.

Une synergie se construit (cf. programme d'actions de l'Office de tourisme Larzac Vallées) pour donner une cohérence d'ensemble. Des scénographies, originales, ludiques, seront repensées pour donner à voir et à comprendre l'histoire des templiers et des hospitaliers. Un schéma d'interprétation dédié sera envisagé en cohérence avec celui du Parc et de l'entente « Causses et Cévennes ».

Sur **les Lacs du Lévézou**, considérés comme pôle touristique majeur, d'autres enjeux seront traités pour poursuivre le développement du nautisme et des loisirs, renforcer la multimodalité et développer une offre de découverte innovantes notamment autour du patrimoine hydroélectrique en partenariat avec EDF. Le pendant sera traité sur le secteur des Rapses du Tarn.

Ainsi, le Grand Site Occitanie Millau-Roquefort joue un capital image exceptionnel en sortant toutes ses cartes et croisant une stratégie de développement touristique qui mêle patrimoine d'exception (Grand Site Occitanie), sports et loisirs de nature (en cohérence avec le Pôle de pleine nature) et itinérance multimodale (schéma d'itinérance du Parc).

Si cette stratégie porte ses fruits elle garantit à 10 ans au Grand Site Occitanie une infrastructure et des services de qualité. Les offices de tourisme et les entreprises touristiques œuvreront pour montrer aux visiteurs qu'il y a à voir et à faire sur ce territoire et garder la souvenir d'une expérience inoubliable.

3/La stratégie et l'organisation touristique du Grand Site Occitanie

L'office de tourisme Millau Grands Causses, classé en catégorie 1 assurera le rôle de co-chef de file du Grand Site Occitanie, aux côtés de l'Agence de développement touristique de l'Aveyron.

Il sera amené à partager son expérience, à jouer un rôle de pilote et à engager une action d'animation des réseaux de professionnels en collaboration avec les offices de tourisme du Grand Site Occitanie.

L'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron, animera et fédérera l'organisation touristique dans le cadre de ses missions d'animation et de développement en concertation avec tous les offices de tourisme du Grand Site Occitanie.

> Organisation de chacun des offices de tourisme du périmètre Grands Site Occitanie pour améliorer le service auprès des clientèles- un Grand site accueillant et performant

L'office de tourisme Millau Grand Causses souhaite déployer le nouveau SADI basé sur le parcours client et ainsi amplifier l'écho Grand Site et proposer un maillage adapté et fortement personnalisé du territoire (à chaque point de contact, des partenaires touristiques).

En même temps, tous les offices de tourisme du Grand Site Occitanie s'engagent, selon des niveaux d'avancement différents, dans une démarche de progrès, qui les amènera progressivement vers un classement en catégorie 2 et 1 et à être parties prenantes de la stratégie du Grand Site Occitanie.

C'est le cas en particulier de l'Office de tourisme du Pays de Roquefort et du Saint Affricain qui s'engage à obtenir le classement en catégorie 1 dès la première année du Contrat Grand Site (1^{er} semestre 2019). Sa stratégie et ses fonctions seront repensées

en cohérence avec le projet « Roquefort Demain » dont la résonance impactera tout le territoire du Grand Site Occitanie.

L'Office de tourisme Rougier d'Aveyron Sud, engage une démarche de réorganisation, de restructuration et de définition de sa stratégie. Il se fixe comme objectif, par souci de cohérence avec la démarche Grand Site Occitanie, à déposer une demande de classement en catégorie 2 à l'horizon 2019.

L'Office de tourisme Larzac et Vallées mène une réflexion stratégique en lien avec les acteurs socio-professionnels du tourisme, accompagnée par le cabinet PROTOURISME. Les résultats de ces travaux déboucheront sur des propositions de réorganisation en fin d'année 2018. L'objectif de cette réorganisation de la compétence tourisme est de construire une synergie entre les sites templiers, l'office de tourisme et les professionnels afin de garantir une qualité d'accueil s'inscrivant sur le parcours client « avant-pendant-après le séjour »

L'Office de tourisme Pareloup Lévézou, bénéficie aujourd'hui d'un équipement d'accueil et de valorisation du territoire entièrement modernisé autour d'un accueil personnalisé et d'un déploiement d'outils numérique avec notamment : un espace scénarisé sur l'hydroélectricité, ses techniques et son histoire. Dans une volonté de s'engager dans une démarche de progrès, l'office de tourisme Pareloup Lévézou dépose son dossier de candidature en classement catégorie 2 en 2018.

L'Office de Tourisme des Causses à l'Aubrac créé le 1er janvier 2018 est en cours d'organisation et de structuration. Par convention d'objectifs avec la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, il s'est fixé comme objectif un classement en catégorie 3 à l'horizon 2019, pour atteindre ensuite progressivement la catégorie 2.

L'office de tourisme du Pays de la Muse et des Raspes du Tarn s'inscrit également dans une démarche de progrès. Il se fera accompagner par l'ADT de l'Aveyron pour se positionner sur un classement 3 étoiles dès 2019.

L'ensemble pourra bénéficier à la fois de l'accompagnement de l'ADT de l'Aveyron et du Parc naturel régional des Grands Causses. Des moyens seront recherchés pour favoriser les approches collectives.

> **Production et animation de l'offre en lien avec les filières thématiques – faire vivre des expériences aux visiteurs sur un territoire connecté**

L'office de tourisme Millau Grands Causses joue un rôle de pilote et de référent.

Il propose dès 2018 une nouvelle gamme de visites et de rencontres immersives, sous l'angle expérientiel, ludique, sensoriel, participatif, voire collaboratif, d'excellence et d'exception. Une nouvelle offre d'expériences autour de savoir-faire locaux et fortement identitaires (le cuir, la pierre, l'arboriculture, l'élevage ovin). Ces visites feront appel aux 5 sens pour sentir, toucher, manipuler textures et outils, créer, au contact d'un habitant, détenteur de ce savoir-faire et passionné.

Dans son sillon, tous les offices de tourisme Occitanie développeront des offres qui viendront enrichir la découverte, l'expérience, la rencontre avec les habitants.

Pour y arriver, des démarches de qualité, d'animation et de production seront menées notamment par l'Office de tourisme Millau grands Causses autour de la marque de territoire Style Millau, et autour des sports de nature dans le cadre du « Pôle de pleine nature », des acteurs concernés par la filière Roquefort notamment.

En parallèle, les outils internet devront progressivement évoluer et répondre aux comportements nouveaux des consommateurs, comme le nouvel écosystème digital qui positionnera l'Office de Tourisme Millau Grands Causses comme créateur de rêves, d'inspirations, d'expériences auprès du grand public. Un wifi territorial le territoire du Grand Site Occitanie sera entièrement connecté.

Une convention de partenariat sera élaborée par l'ADT et précisera les actions de chacun des offices de tourisme du territoire dans le cadre de la démarche Grand Site Occitanie.

L'animation et la coordination des projets seront assurées par l'ingénierie du Parc naturel régional des Grands Causses en lien étroit avec les maîtres d'ouvrage des opérations du Grand Site représentés par les Directeurs généraux des collectivités et les directeurs des offices de tourisme concernés.

Seront associées dans cette démarche les ressources en ingénierie de l'ensemble des signataires auxquelles s'ajouteront, dans le cadre de l'accompagnement des entreprises touristiques, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron et de l'Agence de Développement d'Occitanie.

ARTICLE 4 – Feuille de route (programme d'actions) du Grand Site de Millau Roquefort sur la période 2018/2021

Cf maquette feuille de route/programme d'actions en annexe 1 et dispositif financier voté en CP du 16 février 2018 pour identifier les critères d'éligibilités.

ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie :

Le comité de pilotage du « Grand Site Occitanie » présidé par le Maire de Millau est composé des présidents ou représentants du Conseil Régional, du Conseil départemental, des Communautés de communes concernées, du PETR du Syndicat mixte du Lévézou, de l'Agence départementale de Développement Touristique, des Offices de tourisme et des maires des communes coeurs emblématiques.

Le comité technique sera composé des directeurs généraux du Conseil régional, du Conseil départemental, et des Communautés de communes concernées ainsi que des directeurs de l'Agence de Développement Touristique, des Offices de tourisme et des Communes emblématiques.

L'animation de ce comité technique auquel participera le président du comité de pilotage en la personne du Maire de Millau, sera assurée par le directeur du Parc naturel régional des Grands Causses.

ARTICLE 6 Les obligations des « Grands Sites Occitanie »

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site Millau Roquefort sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants :

6.1 - Obligations générales

Les membres du réseau « Grands Sites Occitanie » s'engageront à respecter le règlement intérieur du label et notamment :

- développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,
- se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1^{ère} catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps. Dans le cadre de ces missions, l'Agence de Développement Touristique accompagnera et animera, en lien avec le territoire, les démarches de progrès initiées par les offices de tourisme afin d'atteindre les objectifs d'amélioration de leur performance prévus dans le cadre des Grands Sites Occitanie.
- développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants...),
- mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement pour la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie »,
- participer obligatoirement aux actions du réseau régional « Grands Sites Occitanie » dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources...),
- participation aux actions de promotion engagées par la Région et le Département ainsi que leurs opérateurs, le Comité Régional du tourisme et l'Agence de Développement Touristique à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional.et départemental.)

Proposer une convention de partenariat entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'Agence départementale de Développement Touristique l'office de tourisme 1^{ère} catégorie référent et tous les offices de tourisme sur la zone d'influence définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

6.2 Obligations particulières

Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :

- maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- installer, dans les Offices de Tourisme, les outils régionaux tels que visés à l'article 9, veiller à leur entretien et à leur bon fonctionnement. Signaler à la Région tout dysfonctionnement, contracter toutes les assurances nécessaires en lien avec l'accueil des publics,
- conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (*Agence de Développement Touristique*) ou territorial (Parc naturel régional des Grands Causses) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres, enseignes, dossiers de presse...) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie »,
- se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multilingues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional en partenariat avec les partenaires départementaux (*Agence de Développement Touristique*) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...). Fournir les statistiques Google analytics au Comité Régional du Tourisme,
- animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurants labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label « Grands Sites Occitanie » : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication « Grands Sites Occitanie »
- fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,
- s'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,
- promouvoir auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, les autres « Grands Sites Occitanie » et les territoires environnants par :
 - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie » de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,
 - la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

Les lieux de visite (sites historiques ou musées) majeurs identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre GSO, prévoir une convention de partenariat.
- s'engager dans le plan qualité régional,

- fournir les indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie », (dont fréquentations et statistiques Google analytics) à l'observatoire régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie»,
- sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres « Grands Sites Occitanie »,
- mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :

- mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- recrutement de professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique,
- recours à des guides conférenciers agréés pour les visites,
- traduction des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire...),
- formations / sensibilisation à destination des résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).

Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :

- d'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme.
- d'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial, (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet « Grands Sites Occitanie ».
- d'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :

- produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dans le cadre de leur programmation,
- inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique «Grands Sites Occitanie»,
- se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme, (site internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-reputation...) obligatoirement en lien avec le site internet du « Grand Site Occitanie ».

Les anciens sites naturels labellisés au titre des ex-Grands Sites Midi-Pyrénées devront :

- s'engager dans la démarche Grand Site de France s'ils répondent aux critères de la démarche nationale et après l'acceptation de la candidature «GRAND SITE OCCITANIE».

Article 7 Les outils et projets régionaux déployés

7.1 Les outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie » sont les suivants :

- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,
- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv...
- les campagnes de promotion, nationales et internationales

7.2 Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples :

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...
- les rencontres du réseau GSO
- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif GSO
- le plan qualité
- et autres projets collectifs....

7.3 Appui ingénierie sur les projets GSO

La direction du tourisme et du thermalisme et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats.

Les signataires du contrat GSO veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région

Critères du dispositif Equipements touristiques structurants « Grands Sites Occitanie » adoptés par la Commission Permanente du 16 février 2018.

Et dispositifs de droits communs intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

ARTICLE 9 - Intervention du Département :

Les objectifs du Département dans le cadre du partenariat autour des Grands Sites Occitanie :

Le partenariat mis en œuvre autour des Grands Sites Occitanie, devra permettre de mettre en œuvre les grands objectifs du Département en matière touristique et d'attractivité :

- Poursuivre le développement du tourisme en Aveyron, dans le respect du patrimoine et de l'environnement naturel

- Renforcer sa valeur ajoutée dans l'économie du département
- Aller vers un développement harmonieux et équilibré des territoires
- Développer l'activité touristique en allongeant la saison
- Améliorer l'attractivité globale de l'Aveyron

Plusieurs principes guident cette intervention :

- Faire du développement touristique une démarche fondée sur la qualité
- S'appuyer sur l'identité, sur les spécificités et sur les points forts de l'Aveyron
- Une démarche centrée sur le client

Dans le cadre du partenariat autour des Grands Sites Occitanie et de la mise en œuvre de sa politique de développement touristique, l'accompagnement du Département se traduira par la mobilisation de ses dispositifs d'accompagnements financiers à destination principalement des porteurs de projets publics, dans le cadre de sa politique de développement touristique des territoires et d'attractivité tels que rappelés en annexe et déterminés à partir des axes suivants :

- Développer et qualifier l'offre d'activités et d'hébergement,
- Accompagner le développement touristique des territoires,
- Renforcer le partenariat avec les offices de tourisme

Et la mobilisation des services de l'Agence de Développement Touristique dans le cadre de ses interventions quotidiennes en faveur du développement touristique des territoires, en lien avec ses partenaires habituels :

- Animer les Offices de Tourisme : formation, accompagnement stratégique, animation sur des thématiques emblématiques...
- Développer aux côtés des collectivités locales, une offre riche, qualifiée, en cohérence avec les attentes des clientèles actuelles : hébergement, filières, sites, activités, prestataires...
- Mettre en place une animation et un développement d'outils de communication axés sur des contenus animés, notamment via l'écosystème internet « Tourisme Aveyron »
- Renforcer des actions auprès des nouveaux médias, actions ciblées et segmentation des clientèles sur des thématiques fortes : Grands Sites Occitanie, pleine nature, patrimoine, gastronomie ...
- Développer en lien avec les territoires aveyronnais de nouveaux outils d'observations : Flux Vision Tourisme Orange, Open Data, E-réputation ...

ARTICLE 10 – Durée :

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

Il entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

Cette date sera, en tout état de cause, postérieure à la date à laquelle la délibération autorisant l'exécutif de la Région à le signer aura été rendue exécutoire

Article 11 – Révision ou résiliation du contrat

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

Les parties peuvent mettre un terme anticipé à la présente convention par lettre recommandée et respectant un préavis de 3 mois.

A

Le

Carole Delga,
Présidente, de la Région Occitanie

Jean-François Galliard
Président du Département de l'Aveyron

Monsieur Alain Fauconnier,
Président du Syndicat mixte
du Parc naturel régional des Grands Causses

Monsieur Christophe Saint-Pierre
Maire de Millau

Monsieur Bernard Sirgue
Maire de Roquefort

Monsieur Michel Wolkowitsky,
Maire de Sylvanès

Monsieur Gérard Prêtre,
Président de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses

Monsieur Alain Fauconnier,
Président de la Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons

Monsieur Claude Chibaudel,
Président de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier,

Jean-Paul Peyrac,
Président de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac

Monsieur Bernard Castanier,
Président de la Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn

Christophe Laborie,
Président de La Communauté de communes Larzac et Vallées,

Madame Sigaud-Laury, sa Présidente,
Présidente du PETR du Syndicat Mixte du Lévézou

Jean-Luc CALMELLY
Président de l'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron

Monsieur Gérard Prêtre,
Président de l'Office de Tourisme de Millau Grands Causses

Grand site Occitanie - Millau - Roquefort

« Annexe 1 Feuille de route (programme d'actions donné à titre indicatif) ».

| Investissements sur cœur emblématique et lieux de visite identifiés dans le contrat, pouvant être appelé le dispositif financier GSO voté en Cp du 16 février 2018 | | | | | | | | | | |
|--|--|---|-------------------|--|------------|------|------|------|--------------|-----------|
| intitulé objectif général | intitulé de l'opération | maître d'ouvrage | cout prévisionnel | état d'avancement (foncier/études faisabilité) | calendrier | | | | localisation | remarques |
| | | | | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | | |
| Roquefort demain | | | | | | | | | | |
| création d'équipements culturels et d'animation de qualité | acquisition foncière préalable et études | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | 2 020 000,00 € | | | | | | Roquefort | |
| | création de la "maison du Roquefort" et ses abords | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | 2 109 000,00 € | | | | | | Roquefort | |
| | aménagement de la Jasse du Combalou en espace sd'exposition | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | 823 000,00 € | | | | | | Roquefort | |
| espaces publics | études, programmation et maîtrise d'œuvre | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | 1 102 000,00 € | | X | | | | Roquefort | |
| | démarche de valorisation et préservation des sites | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | à chiffrer | | X | | | | Roquefort | |
| | requalification des places publiques | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | 800 000,00 € | | | | | | Roquefort | |
| | requalification de rues industrielles | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | 686 000,00 € | | | | | | Roquefort | |
| | embellissement du village ancien | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | 445 000,00 € | | | | | | Roquefort | |
| cheminements | création d'un itinéraire piétonnier | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | 400 000,00 € | | | | | | | |
| création aires de stationnements | création d'un parking de 325 places | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | 2 010 000,00 € | | | | | | Roquefort | |
| | ascension combalou | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | 2 246 000,00 € | | | | | | Roquefort | |
| aménagements d'espaces marchands conviviaux | création du café des caves | CC Roquefort, Saint Affrique, 7 Vallons | 745 000,00 € | | | | | | Roquefort | |
| étude | étude de programmation et conception du nouvel office de tourisme / "Roquefort demain" | CC Roquefort Saint Affrique /OT maîtrise d'ouvrage déléguée | 100 000,00 € | | X | | | | Roquefort | |

feuille de route/programme d'actions du Grand Site Occitanie xxx répondant au projet stratégique du coeur emblématique et de la zone d'influence

| Millau | | | | | | | | | | |
|--|---|-----------------|-----------------------------------|--|---|---|---|---|--------|--|
| Constituer une offre patrimoniale et culturelle (insertion romanité) | Sauvegarde et valorisation du site archéologique de la Graufesenque | Ville de Millau | 30000€ (étude) 820000€ travaux | Contrôle scientifique et technique des services de l'Etat/ Financement DRAC à 50% | | X | X | X | Millau | Etude diagnostic: Etat des lieux scientifique, sanitaire et de mise en valeur/ Programme de restauration phasé. Première phase de sauvegarde et restauration (priorité 1) |
| Constituer une offre patrimoniale et culturelle (insertion romanité) | Valorisation du site archéologique de la Granède | Ville de Millau | 105 000 € | 85000€ pour consolidation des vestiges et 20 000€ pour parcours d'interprétation. | | X | X | X | Millau | panneaux d'information et inclusion dans des itinéraires de randonnées. Opération de consolidation des vestiges archéologiques (priorité 1) |
| Constituer une offre patrimoniale et culturelle (PSC du Musée de Millau) | 1ere tranche rénovation Musée de Millau et des Grands Causses | Ville de Millau | 2 000 000 € | Elaboration en 2019 du PSC du Musée et du site archéologique | X | X | X | X | Millau | 2018: extension de la salle d'exposition temporaire et mise en accessibilité du RDC |
| Constituer une offre patrimoniale et culturelle | Rénovation du Lavoir de l'Ayrolle | Ville de Millau | 553 000 € | 240 000 € remise en eau et couverture 313 000 € espace pavé | | | | X | Millau | Rénovation globale de l'ancien lavoir du XVIIIème siècle Remise en eau du grand bassin Restitution de la couverture du Lavoir Création d'un espace pavé attractif de 710 m² (priorité 2) |
| Constituer une offre patrimoniale et culturelle (PSC du Musée de Millau) / Réappropriation de l'histoire de la Ville par les habitants | Centre d'interprétation d'architecture et du Patrimoine | Ville de Millau | 800 000 € | | | | X | X | Millau | Etude préalable pour sauvegarde, restauration et mise en valeur du palais des rois d'Aragon et de l'hôtel de Tauriac. Aménagement d'un CIAP dans l'Hôtel de Tauriac (priorité 2) |
| Constituer une offre patrimoniale et culturelle (PSC du Musée de Millau) | 2ème tranche de rénovation du Musée de Millau et des grands Causses | Ville de Millau | 3 000 000 | | | | | | Millau | 2022-2023 rénovation des 3 niveaux (RDC+ étage 1 collections ganteries et peaux + étage 2 administration et réserves) (priorité 3) |

feuille de route/programme d'actions du Grand Site Occitanie xxx répondant au projet stratégique du cœur emblématique et de la zone d'influence

| | | | | | | | | | | |
|--|--|-------------------------------|--|--|---|---|---|---|---------------------------------------|---|
| Constituer une offre patrimoniale et culturelle (PSC du Musée de Millau) / Réappropriation de l'histoire de la Ville par les habitants | Parcours patrimonial en ville et sur le territoire de la Communauté de communes | Ville de Millau/CC MGC | 105 000 | | X | X | X | | Cœur emblématique et zone d'influence | 35 000 €/an sur 3 ans (priorité 1) |
| Constituer une offre patrimoniale et culturelle (PSC du Musée de Millau) / Réappropriation de l'histoire de la Ville par les habitants | Création d'applications numériques, de jeux vidéo et de dispositifs de réalité augmentée pour la découverte des sites patrimoniaux | Ville de Millau/CC MGC/OT MGC | 80 000 | | X | X | X | X | Cœur emblématique et zone d'influence | Communication et information innovantes des visiteurs avec mise en scène du capital culturel et patrimonial. 20 000 €/an sur 4 ans (priorité 1) |
| Constituer une offre patrimoniale et culturelle | Création d'un itinéraire piéton Cœur de Ville/Aire du Viaduc | CC MGC | 12 000 | | X | X | | | Millau Viaduc | Demande du public. A intégrer dans les parcours patrimoine. |
| Accueillir le public dans le cœur emblématique | Extension du parking extérieur à l'Aire du Viaduc | CCMGC | A chiffrer suivant étude. | | | | X | | Millau | Nécessité de tenir compte des évolutions de fréquentation à la hausse et des conditions d'accès au site avec une mise en scène permettant de préparer l'immersion dès le parking. Perméabilité à valoriser. |
| Constituer une offre patrimoniale et culturelle | Valorisation des aires touristiques comme lieu de promotion du Grand Site et lien avec le réseau des GS partenaires | CCMGC | 50 000 | | X | X | X | | Cœur et zone d'influence | Panneautage, mobilier d'accueil et services |
| Investir dans la qualité et la qualification de l'espace public | Poursuite embellissement et aménagement avenue Millau Plage | CCMGC | 150 000 | Continuité avec les aménagements RD 809 2ème tranche - 2020/2021 | | | X | X | Cœur et zone d'influence | Embellissement de ce secteur stratégique qui regroupe plus de la moitié des hébergements touristiques marchands de la Communauté, et qui est également très prisé de la population locale. |
| | Déploiement Schéma directeur cyclable | CCMGC | Chiffrage en cours selon conclusions étude | Etude en cours de finalisation pou | | X | X | X | X | |
| Investir dans la qualité et la qualification de l'espace public | Mise en accessibilité parvis Office de tourisme | CCMGC | | | X | X | | | | |

feuille de route/programme d'actions du Grand Site Occitanie xxx répondant au projet stratégique du coeur emblématique et de la zone d'influence

| | | | | | | | | | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------|--|--|--|---|---|--|--|
| Schéma Directeur Urbain/ Etude Aurel | Revitalisation de la place Foch | Ville de Millau | 720 000 € | | | | X | X | | Revitalisation de cette place de cœur de Ville par des travaux d'embellissement (2350 m2) => objectif de mise en valeur du Musée et de l'église Notre Dame de l'Espinasse |
|--------------------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------|--|--|--|---|---|--|--|

| Sylvanès | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|----------------|--|---|--|--|--|----------|--|-------------------------|
| Abbaye de Sylvanès, Centre Culturel de Rencontre, pôle culturel, artistique et touristique | Restructuration de l'Abbaye (études + travaux) : *Aménagement du bâtiment existant : Bâtiment monastique rénové avec une circulation verticale (Ascenseur) *Bâtiment à créer : Bâtiment semi-enterré pour l'accueil, la boutique/librairie, salle d'exposition... *Dessin du cloître et abords : | commune de Sylvanès et Communauté de Communes Monts Rance et Rougier | 3 700 000,00 € | - Etude de faisabilité réalisée par Aveyron Ingénierie | - Diagnostic patrimonial - Programme architectural | - Consultation Maîtrise d'œuvre (concours) - études de projet | - fin études de projet - Appels d'offres travaux - début des travaux | - travaux (fin prévue en septembre 2022) | sylvanès | | |
| | Requalification de l'espace public de Sylvanès Création de cheminements autour de l'abbaye et ses espaces naturels | commune de Sylvanès | | | | | | | | | Pas d'éléments chiffrés |

Coeurs emblématiques et sites majeurs

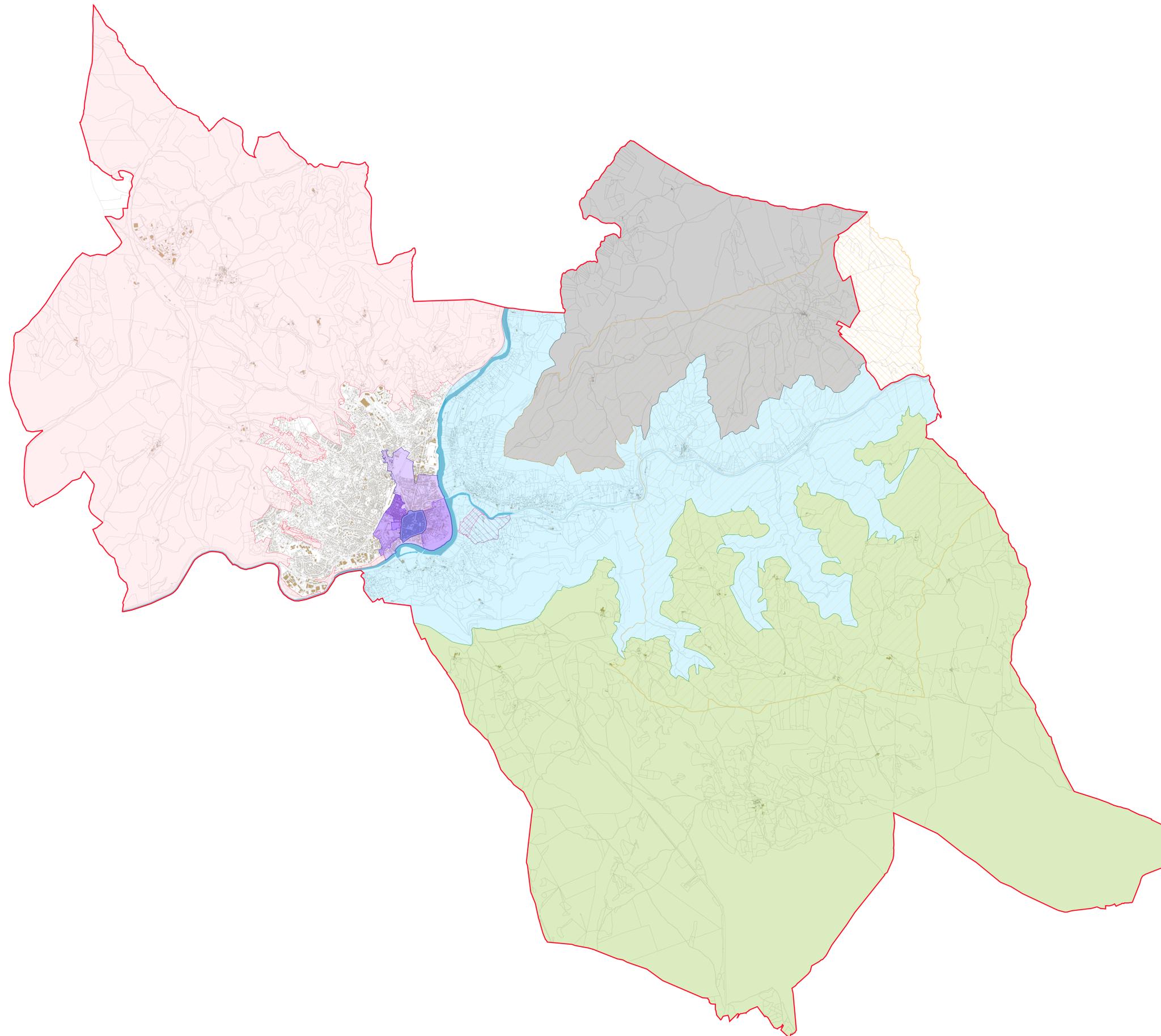


Légende

-  Coeur emblématique
-  Site patrimonial, culturel et touristique majeur
-  Pôle d'intérêt touristique
-  Zone d'influence du Grand Site
-  Communautés de communes

Rasperes du Tarn
Haute Vallée du Tarn
Rougiers
Monts et Lacs du Lézou
Larzac

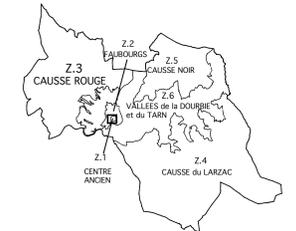
Espaces naturels et
paysagers structurants



Légende

- PÉRIMÈTRE DE L'AVAP
- SECTEUR DU CAUSSE ROUGE
- SECTEUR DU CAUSSE NOIR
- SECTEUR DU CAUSSE DU LARZAC
- SECTEUR DES COTEAUX ET DES VALLÉES
- SECTEUR DU CENTRE ANCIEN
- SECTEUR DES FAUBOURGS
- Site inscrit des Gorges de la Doubie
- Site classé du chaos de Montpellier le Vieux
- Site classé de la Craufesenque
- Site inscrit de la Craufesenque

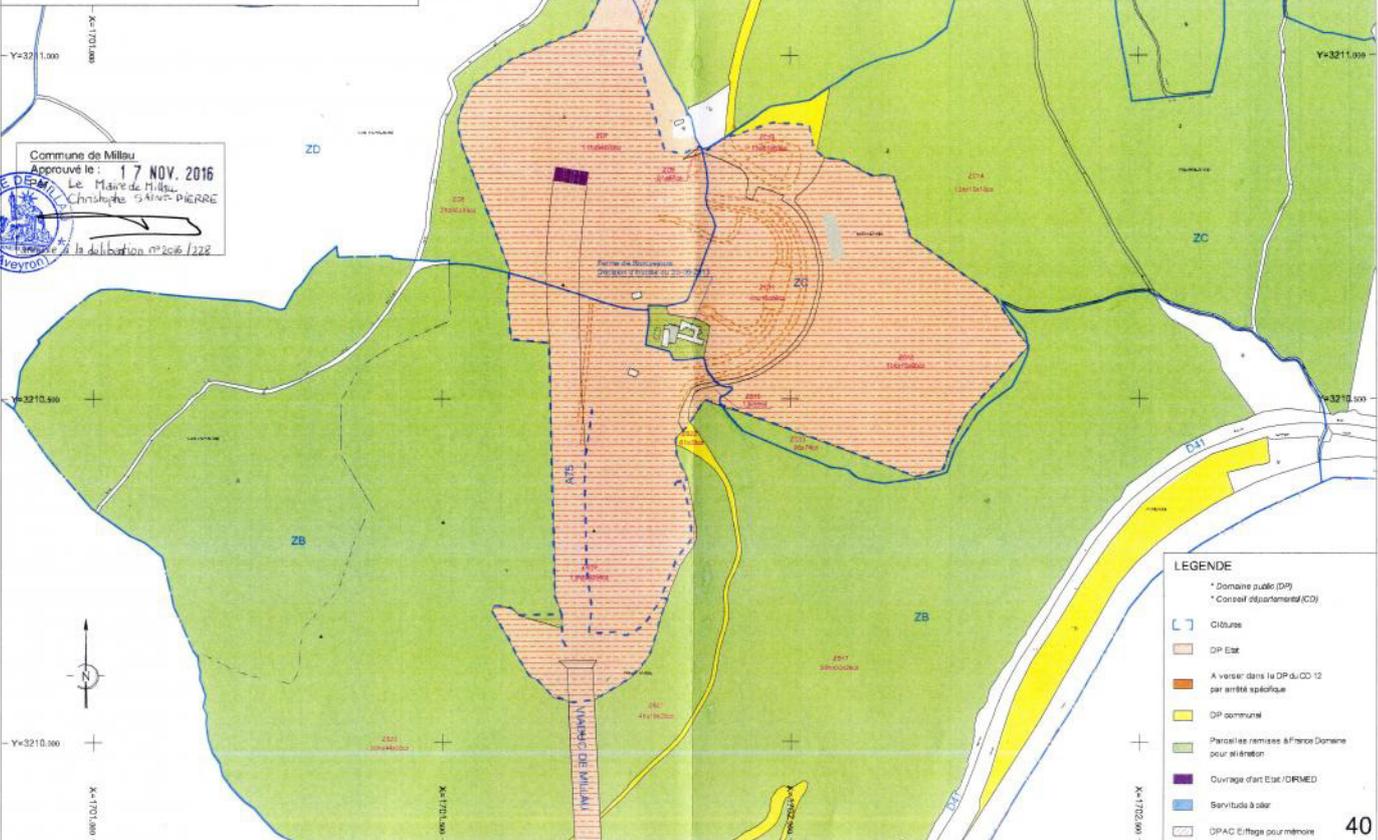
| | | | |
|-----------------------|---|--|---|
| OPERATION | AVAP de MILLAU | | |
| MAITRE D'OUVRAGE | COMMUNE de MILLAU 17, avenue de la République BP147 12 101 MILLAU Cedex tel: 05 65 59 50 00 / fax: 05 65 61 20 72 courriel: service-communication@millau.fr | | |
| ETAT | Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aveyron 2 bis, Impasse Cambon 12 000 RODEZ tel: 05 65 68 02 20 / fax: 05 65 68 42 21 courriel: sdap.aveyron@culture.gouv.fr | | |
| EQUIPE D'ETUDE | Laurent GOUYOU-BEAUCHAMPS 35, rue Beaumont - 33100 Bordeaux tel: 05 56 40 16 17 mail: agence.archi-igb@orange.fr | PAYSAGISTE Associée | Isabelle HUMBERT 26, rue Jean Dufour - 33100 Bordeaux tel: 05 35 40 14 66 mail: isabelle.humbert@numerislab.fr |
| ARCHITECTE Mandataire | Marie-Pascal MIGNOT 35, rue Beaumont - 33100 Bordeaux tel: 05 57 65 76 64 mail: architecte@mignot.fr | ELUSÉE - Damien DELANGHE 124, rue du Tondu - 33000 Bordeaux tel: 05 56 96 22 77 mail: elusee@wanadoo.fr | BET Associé Gestion de l'environnement |



Source du fond cartographique: Cadastre.

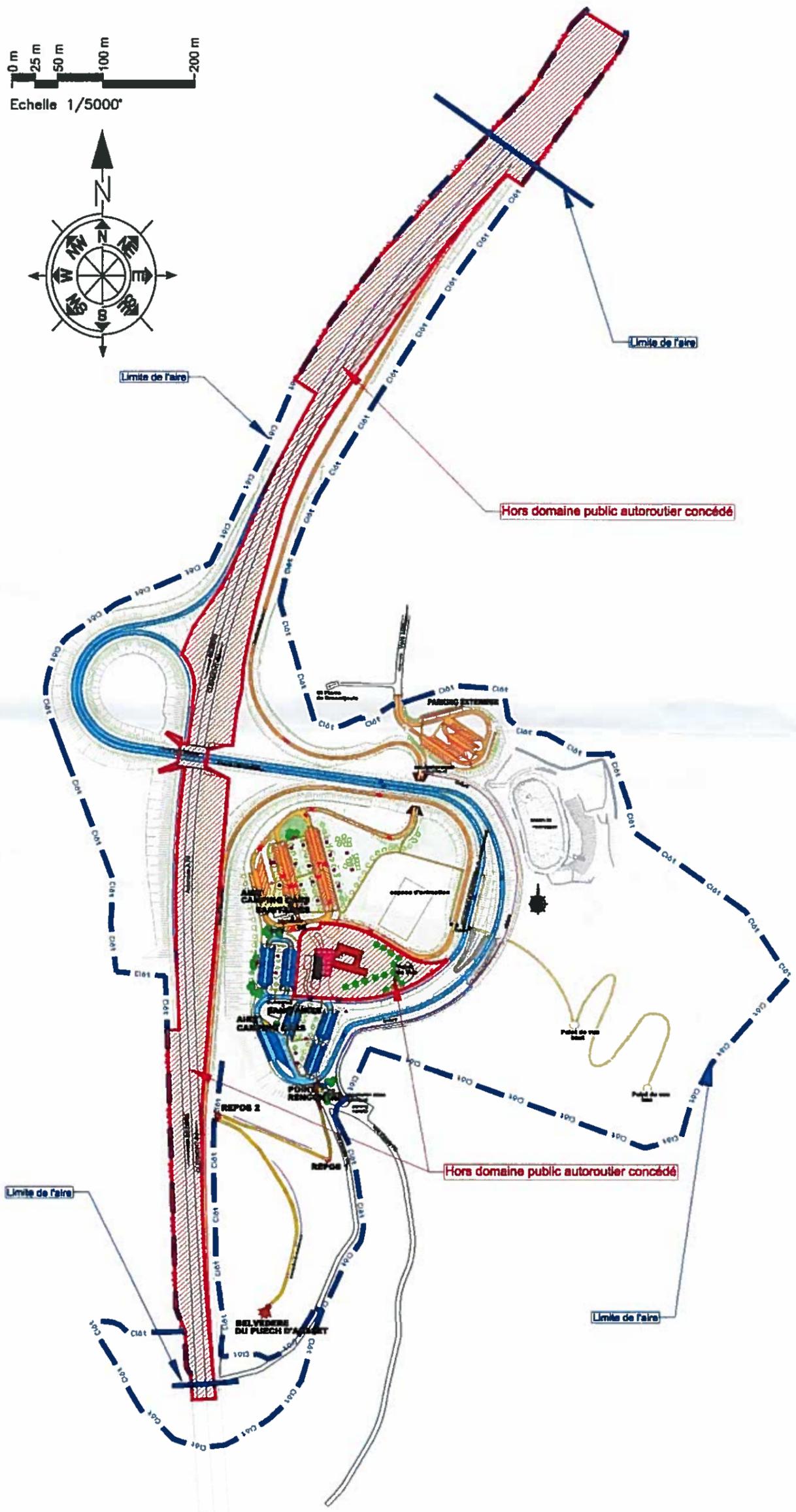
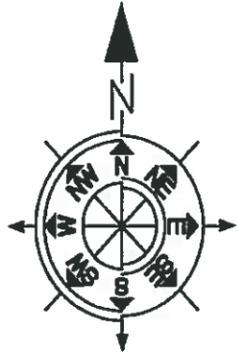
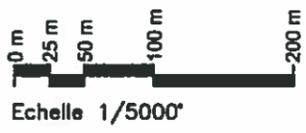
| | | |
|---------------|------------|--|
| DATE | 01.03.2018 | Plan de Zonage Z.0 - Périmètre AVAP plan de délimitation de l'AVAP opposable aux tiers |
| ECHELLE | 1/25 000 | |
| DESSINE PAR | LGB | |
| DOCUMENT N° | 0 | |
| MODIFICATIONS | INDICE | DATE |
| | | |

Commune de MILLAU
 Section ZC - Section ZB
 Echelle : 1/5000



Commune de Millau
 Approuvé le : 17 NOV. 2016
 Le Maire de Millau,
 Christophe SAINT-PIERRE
 Révisé à la délibération n° 2016 1272

- LEGENDE**
- * Domaine public (DP)
 - * Conseil départemental (CD)
 - Clôture
 - DP Etat
 - A verser dans le DP du CD 12 par arrêté spécifique
 - DP communal
 - Parcelle rattachée à l'ancien Domaine pour irrigation
 - Ouvrage d'art Etat (ORMED)
 - Servitude à côté
 - DPAC Efflage pour mémoire





SMICA
Immeuble Sainte-Catherine
5 Place Sainte-Catherine - 4 ème étage
12000 RODEZ
Tél : 05 65 67 85 90

Roquefort-sur-Soulzon

Echelle

Classe de précision

Date

1 / 15000

B

19/06/2018

